

Charest veut Frulla, mais elle refuse

Pierre Paradis perdra son poste de leader parlementaire

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les premières décisions de Jean Charest quant à l'organisation de l'aile parlementaire ont pris une tournure rocambolesque hier : le nouveau chef a proposé à Liza Frulla le siège de chef intérimaire, mais, après quelques heures de réflexion hier soir, Mme Frulla a décidé de refuser cette proposition.

Une chose paraissait acquise : Pierre Paradis devrait perdre son poste de leader parlementaire. M. Paradis est d'ailleurs passé en coup de vent au caucus libéral hier soir.

Mme Frulla a vu Jean Charest juste avant cette rencontre hebdomadaire des députés libéraux, au

souper hier ; le nouveau chef a mis passablement de pression sur la députée de Marguerite-Bourgeois pour qu'elle se « branche » en quelques heures seulement sur la proposition qui lui était faite. Celle-ci était partagée entre cette opportunité et une offre fort lucrative

d'une série d'émissions avec Radio-Canada, l'automne prochain. Elle a donné tard hier soir sa réponse définitive mais déjà en début de soirée, selon des proches, elle penchait clairement du côté de la télévision.

Après l'ultimatum de M. Charest, ébranlée, émotive, Mme Frulla n'a pas assisté à la réunion du caucus des députés. Elle s'est rendue au Château Frontenac avec des conseillers pour passer la soirée en de longs téléphones de consultation. Mme Frulla avait traversé les mêmes hésitations en évaluant la possibilité de se lancer dans la campagne à la mairie de Montréal, mais avait finalement refusé au terme d'une déchirante réflexion.

Coincé par ses tergiversations et son offre de dernière minute, Jean Charest doit annoncer ce matin ses choix à une réunion du caucus des députés, puis les rendre publics. « Il y a une question d'équilibre ; on tente de faire jouer les meilleurs joueurs sur la glace, aux meilleurs endroits », résumait-il hier à la sortie du caucus.

Mme Frulla s'étant désistée, il semble que le nouveau chef hésite entre Jean-Marc Fournier (Châteauguay) et Jacques Chagnon (Westmount) pour le poste de chef intérimaire. Mme Monique Gagnon-Tremblay, partisane de la première heure de l'ancien chef libéral, n'était pas en lice pour ce poste de grande visibilité ; elle a

échangé longuement avec M. Charest à la fin du caucus hier soir. Un scénario plausible veut que M. Chagnon devienne chef intérimaire et M. Fournier, leader parlementaire.

Au poste névralgique de chef de cabinet pour l'aile parlementaire, M. Charest nommera Alfred Pilon, indique-t-on ; l'ancien directeur du Conseil pour l'unité canadienne a connu M. Charest en 1992 à titre de coordonnateur des tournées fédéralistes au référendum de Charlotte-town.

Dans l'entourage de Daniel Johnson, certains ont été avisés dès vendredi dernier, par Jean Bazin, le président du comité de transition, que leur emploi se terminait hier.

Des adieux empreints d'émotion

Un concert d'éloges salue le départ de Johnson à l'Assemblée nationale

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Un homme de classe est rentré à la maison hier, tirant un trait sur 17 ans de vie publique et sur un demi-siècle d'un règne familial sans équivalent au Québec. Après son père et son frère, Daniel Johnson a quitté l'Assemblée nationale.

« Aujourd'hui, je dis adieu à cette Assemblée... Attendez-moi, je retourne à la maison », a lancé M. Johnson, hier, la voix brisée par l'émotion, à ses proches venus l'entendre pour son dernier discours. Concert d'éloges pour celui qui a cédé sa place à Jean Charest, un hommage des collègues et amis libéraux mais aussi du gouvernement Bouchard, tous soulignant à l'unisson la « classe » du politicien et son sens du service public.

Depuis l'élection de son père en 1946, dans Bagot, suivie de celle de son frère Pierre Marc, en 1976, et de la sienne en 1981, l'Assemblée nationale aura compté au moins un Johnson pendant 44 des 52 dernières années.

Question de chromosomes ? « Question d'exemple », croit plutôt M. Johnson, qui rappelle que son père avait tracé la voie. « Contribuer à faire avancer le Québec et prendre les décisions qui affectent les générations qui suivent » reste « un privilège ».

L'émotion était palpable du côté libéral. Fatima-Houda Pepin, de Lapinière, empruntait les mouchoirs de Nicole Loiselle, Pierre Paradis et Christos Sirros paraissent dévastés, jusqu'à Normand Cherry qui se frottait les yeux durant les adieux de M. Johnson.

Un frisson a parcouru l'Assemblée. Après que la longue ovation des collègues se soit tue, l'épouse de M. Johnson, Suzanne Marcil, est restée debout pendant quelques secondes en continuant à applaudir son époux, visiblement soulagée de sa décision de rompre avec une vie publique éprouvante. Mais les vieilles cicatrices paraissent encore ; Mme Marcil a ostensiblement quitté son siège dès que Pierre Paradis, longtemps rival de M. Johnson, a pris la parole. Elle n'est revenue que pour le discours suivant, quand George Farrah louait l'intégrité de son compagnon de route.

M. Johnson a d'ailleurs souligné que son dernier combat, pour une compensation plus généreuse des victimes de l'hépatite C, il l'avait mené à l'instigation de son épouse. Pour Lucien Bouchard, l'intervention de M. Johnson dans ce dossier au cours des derniers jours était clairement exempte de partisanerie, « une manifestation additionnelle de ce qu'on peut connaître de sa générosité, de son engagement pour des causes valables », a dit M. Bouchard.

M. Bouchard a rappelé que Daniel Johnson a « toujours fait honneur à ses fonctions et à la vie publique québécoise ; dans la grande tradition de sa famille, il a le sens du service public et s'est illustré par une défense inlassable des institutions démocratiques ».

■ Autre texte en page B 8



« Aujourd'hui, je dis adieu à cette Assemblée... Attendez-moi, je retourne à la maison », a lancé Daniel Johnson, hier, la voix brisée par l'émotion, à ses proches venus l'entendre pour son dernier discours. Chez les libéraux, les adieux de M. Johnson ont provoqué beaucoup d'émotion.

Les équipes de sport américaines accusées de concurrence déloyale

Un spécialiste de l'ALENA dénonce les subventions accordées aux États-Unis aux adversaires des équipes canadiennes

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les équipes professionnelles américaines partent avec une longueur d'avance sur leurs adversaires canadiens grâce à des subventions qui violent l'accord de libre-échange nord-américain, affirme un spécialiste du droit commercial qui presse Ottawa de réclamer une compensation financière.

Contrairement aux équipes canadiennes, leurs compétitrices américaines ne paient pas de taxes municipales et la plupart des comités ou des États apportent leur aide financière à la construction des nouveaux stades.

C'est de la concurrence déloyale, affirme l'avocat Barry Appleton, un spécialiste de l'ALENA à Toronto et New York et auteur du livre *Navigating NAFTA*.

« Les équipes américaines peuvent utiliser cette aide pour bâtir des équipes plus compétitives, affirme-t-il, elles profitent de cette aide pendant que les équipes canadiennes paient des taxes. »

Ainsi, Nashville, au Tennessee, a fait un pont d'or à sa future équipe de hockey, les

Predators, en lui offrant, notamment, un congé de taxes municipales de 20 millions en plus de lui construire une nouvelle arène.

« Pas de doute, cette équipe porte bien son nom », blague Barry Appleton.

Or l'accord de libre-échange nord-américain est clair, soutient Me Appleton : « Vous ne pouvez donner des avantages à une ville et pas à une autre. Les avantages fiscaux consentis à des équipes aux États-Unis doivent aussi être consentis aux équipes canadiennes, sinon, c'est inéquitable, c'est ce que dit clairement l'ALENA. »

Les équipes canadiennes devraient réclamer une compensation par le biais d'une plainte formelle d'Ottawa envers Washington plutôt que de demander de l'argent aux gouvernements.

« Nous avons une cause très solide et j'espère que le gouvernement du Canada étudiera très sérieusement le dossier », a indiqué l'avocat torontois après un témoignage qui a visiblement convaincu tous les députés membres du sous-comité d'étude sur les sports au Canada.

« Pour le moment, a repris M. Appleton,

on a l'impression d'entendre la position des Américains quand on écoute les fonctionnaires canadiens et le ministre (Sergio Marchi). »

Comme l'a indiqué récemment le ministre du Commerce extérieur, Sergio Marchi, le gouvernement du Canada ne croit pas que le sport professionnel soit couvert par l'ALENA. C'est ce qu'est venu répéter hier devant le comité John Klassen, le directeur général de la direction de la politique commerciale du ministère des Affaires étrangères.

Contrairement à l'avocat Appleton, Ottawa ne considère pas que les subventions des différents paliers de gouvernements américains à leurs équipes professionnelles justifient une action sur le plan légal. Le haut fonctionnaire a toutefois changé d'idée rapidement, indiquant même avant l'ajournement des travaux du comité que les avocats de son ministère allaient étudier de plus près tous les détails légaux de ce dossier.

Les pratiques en vigueur aux États-Unis violent les règles de l'ALENA de plusieurs façons, soutient Me Appleton : — un gouvernement municipal, d'un État ou

d'un comté ne peut exiger d'une équipe qu'elle joue dans un arène ou un stade ; — tous les niveaux de gouvernement américains doivent offrir aux investisseurs étrangers les mêmes avantages qu'ils accordent aux investisseurs locaux.

« Vous ne pouvez accorder un avantage seulement à un investisseur local parce qu'il va installer son équipe chez vous, ce n'est pas l'esprit de l'ALENA », dit Me Appleton.

Mais ce qui s'applique au sud de la frontière s'applique aussi au nord, précise Barry Appleton à *La Presse*. Les Expos ne peuvent donc pas exiger un congé de taxes municipales.

« S'il s'agit d'une aide directe du gouvernement, c'est un problème, l'ALENA est très clair là-dessus. Une aide directe de la Ville de Montréal aux Expos violerait l'ALENA. »

L'aide d'une société de la Couronne, comme celle de Postes Canada pour les Maple Leafs et les Raptors de Toronto, pourrait toutefois être acceptable, souligne Me Appleton.

« L'ALENA est très vaste et très compliqué, dit Me Appleton, si l'aide entre dans les critères, alors il n'y a pas de problème. »

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

La pauvreté, au-delà des demi-vérités

Le Conseil national du bien-être social a ébranlé les bonnes consciences en affirmant, dans un rapport qu'il rendait public lundi, que le taux de pauvreté avait augmenté au Canada malgré les années de prospérité économique que nous avons connues.

Il faut rendre hommage à cet organisme fédéral, indépendant du pouvoir, qui lutte sans relâche pour qu'on n'oublie pas la réalité de la pauvreté. Mais les actions et les publications de cet organisme doivent être remises dans leur contexte. Le Conseil national du bien-être social est un lobby qui, pour défendre sa cause, cherche davantage à frapper l'imagination qu'à donner l'heure juste. Son rapport peut émouvoir, mais il ne comporte pas les nuances essentielles pour comprendre la complexité du phénomène de la pauvreté.

C'est ainsi que les données utilisées par le Conseil ne sont pas des données sur la pauvreté, et encore moins sur l'indigence, mais une mesure de faibles revenus de Statistique Canada. Par exemple, ce seuil est de 31 862 \$ pour une famille de quatre personnes à Montréal. Cette définition large englobe ainsi des réalités qui n'ont pas de commune mesure: des familles qui vivent très serré et d'autres qui vivent vraiment dans la misère, avec ce que cette dernière implique d'exclusion et d'absence d'espoir. Le procédé a sans doute des vertus médiatiques, mais il n'éclairera pas les réflexions que nous devons avoir sur les façons de lutter contre la pauvreté.

Un autre élément de confusion vient du fait que les statistiques de cette semaine portent en fait sur l'année 1996. Cela risque d'envoyer de faux messages, parce que la vic-

toire contre le chômage n'a eu lieu qu'en 1997. Le nombre de pauvres augmente en période de récession, un phénomène qui devrait se résorber en période de reprise. Mais ce n'est pas arrivé cette fois-ci, parce que la croissance canadienne ne réussissait pas à casser le taux de chômage, qui restait désespérément accroché autour de dix pour cent. Ce n'est qu'en 1997, avec la création de 523 000 emplois, que le chômage s'est mis à baisser.

On peut donc, comme le fait le Conseil, noter que la pauvreté a augmenté, entre 1994 et 1996, et s'indigner du fait que les pauvres n'aient pas eu leur part de cette prospérité. Mais les choses ont déjà commencé à changer et la croissance économique contribuera, enfin, à atténuer le poids de la pauvreté.

Les données du rapport nous rappellent par ailleurs qu'une partie du phénomène de la pauvreté est liée à des phénomènes sociaux nouveaux, comme le taux de pauvreté de 60 pour cent des familles monoparentales ou l'impact du décrochage scolaire chez les jeunes. La lutte contre ces formes de pauvreté échappe à l'économie ou même aux politiques de transfert. La solution tient bien plus alors à un arsenal d'outils — garderies, politiques familiales, encadrement scolaire — qu'à la grosseur du chèque d'aide sociale.

Cela étant dit, il est clair que la lutte contre le déficit a également contribué à augmenter le nombre de Canadiens à faibles revenus. Ottawa a réduit ses transferts de nature sociale aux provinces, resserré les critères d'assurance-chômage; les provinces ont comprimé partout, y compris à l'aide sociale. Pour ceux dont l'essentiel des revenus provient des transferts de l'État, ces réductions de dépenses publiques ont eu une incidence directe sur le niveau de vie.

Fallait-il épargner les familles pauvres? On ne peut pas poser cette question sans se demander où les gouvernements auraient alors dû intensifier leurs efforts de com-

pressions: en santé, en éducation? Mais surtout, il ne faut pas oublier que les réformes des programmes de transfert n'avaient pas uniquement des motivations financières.

Les gouvernements, tant fédéral que provincial, ont choisi de modifier la philosophie de leurs programmes sociaux. Ottawa a voulu, en resserrant les critères du chômage, casser la culture de la dépendance à l'assurance-chômage, surtout en région. Les provinces ont voulu combattre la «trappe de la pauvreté» créée par des programmes conçus de telle façon que l'aide sociale était préférable au travail.

Le pari de ces réformes est qu'elles forceront l'émergence de nouveaux comportements et qu'elles aideront ainsi les gens à sortir de façon durable du cercle vicieux de la pauvreté. Mais il est assez évident que si ces effets bénéfiques ne sont pas immédiats, le choc, lui, a été instantané. En changeant les règles du jeu, ces réformes ont affecté le niveau de vie et la qualité de vie des bénéficiaires.

Oui, il y a peut-être quelque chose d'inhumain là-dedans, si l'on ne pense qu'à court terme comme le font tous les groupes de pression qui se sont emparés des données du Conseil du bien-être social pour dénoncer la lutte contre le déficit et les manifestations sataniques du néolibéralisme.

Mais il ne faut pas oublier que le scénario de référence, le Canada d'avant les compressions et les réformes, avait encore moins à offrir à ceux qui veulent s'affranchir de la pauvreté: une économie qui ne créait plus d'emplois, des programmes sociaux qui perpétuaient la culture de la dépendance, et des finances publiques qui ne permettaient plus le moindre projet.

Et si les dernières années ont été difficiles pour les chômeurs, pour les assistés sociaux, pour ceux dont les revenus permettent difficilement de faire vivre une famille, l'avenir est meilleur maintenant qu'il ne pouvait l'être en 1990.

Comment blâmer l'Inde

Le premier ministre indien, Atel Behari Vajpayee, était arrivé au pouvoir en promettant de faire de l'Inde une puissance nucléaire. Avec l'explosion de trois engins au début de la semaine, c'est maintenant chose faite. Mais, ayant fait à sa tête, M. Vajpayee n'a vraisemblablement ni renforcé son gouvernement ni amélioré la situation stratégique de l'Inde.

L'Inde n'a pas une politique de défense très cohérente, ce qui est inquiétant puisqu'il s'agit du deuxième pays d'Asie par sa population et du troisième par sa puissance économique. À mi-chemin entre un Moyen-Orient instable et une Asie du Sud-Est secouée par la crise économique, l'Inde devrait avoir des politiques claires et éviter de semer la confusion dans les esprits.

La première erreur du gouvernement est de croire qu'une force de frappe rudimentaire serait mieux capable de protéger l'Inde contre une agression pakistanaise ou chinoise que les armements classiques d'une nation de près d'un milliard d'habitants. Cette perspective est assez terrifiante pour lancer l'escalade et la course aux armements, mais pas assez pour dissuader un agresseur en puissance.

Une autre erreur a été d'effectuer ces essais tout près du Pakistan. Cela renforcera la volonté de ce dernier pays de développer son propre arsenal nucléaire, ainsi que les moyens pour atteindre des cibles stratégiques. Par la même occasion, l'Inde aura envoyé une giflette aux États-Unis, qui s'efforcent depuis des années de dissuader le Pakistan de fabriquer des bombes atomiques et cherche à empêcher la livraison dans toute la région des équipements et des technologies nécessaires.

Enfin, la semaine dernière, le ministre de la Défense, George Fernandes, a dit — et démenti par la suite — que c'est la Chine et non le Pakistan qui est la grande menace pour l'Inde. Ce genre de cafouillage encouragera sûrement la Chine à veiller à ce que ses préparatifs soient adéquats et, éventuellement, à se concerter avec le Pakistan.

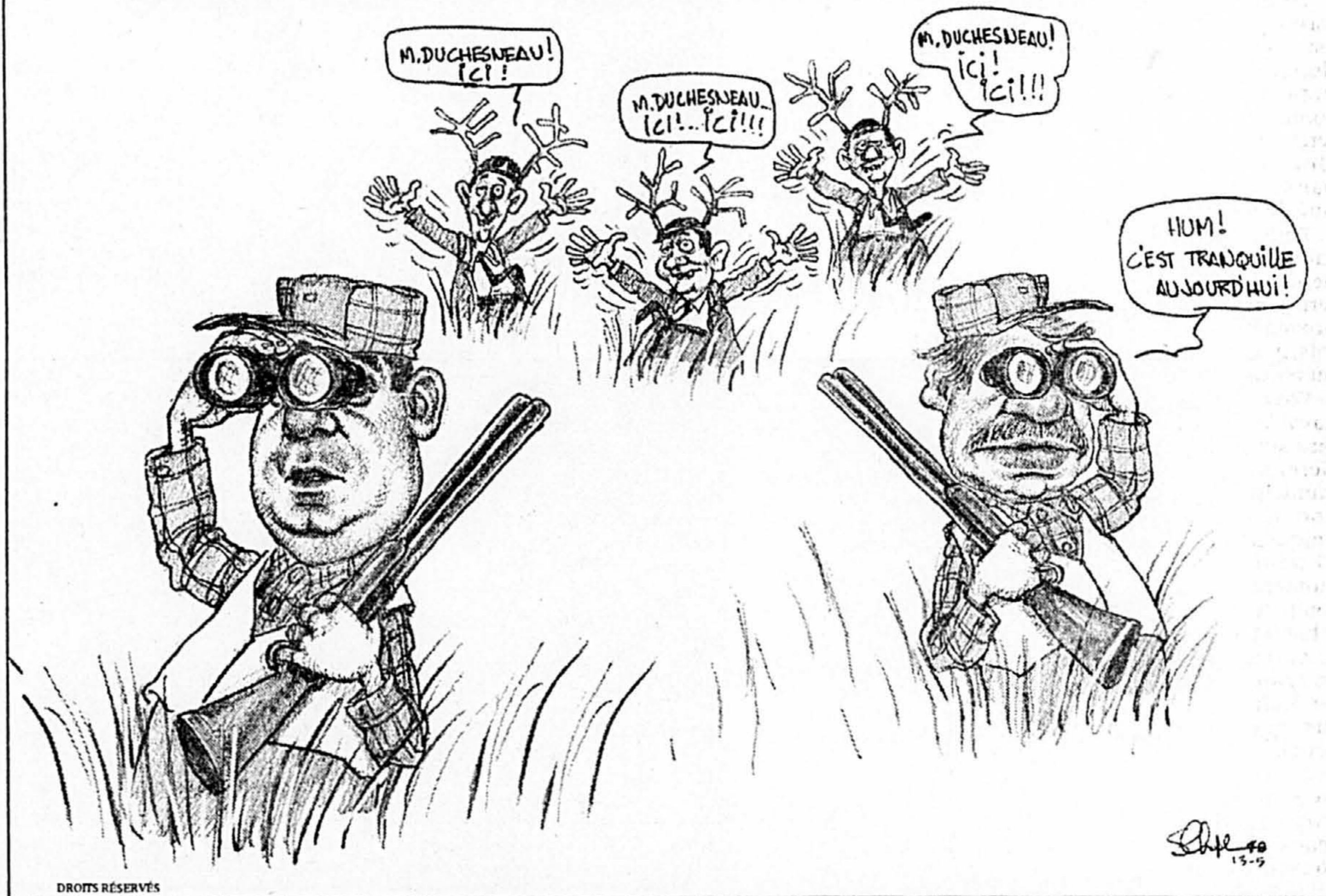
Mais rien de tout cela n'est irrémédiable. Même si son petit arsenal nucléaire constitue une menace, un pays démocratique comme l'Inde est capable de donner des garanties sérieuses à ses voisins et de régler ses disputes à l'amiable. Sauf que le gouvernement de M. Vajpayee vient de montrer du mépris pour le droit des gens. L'Inde a le droit de faire des essais, n'ayant signé ni le Traité de non-prolifération nucléaire, ni celui interdisant les essais nucléaires.

Mais un très grand nombre de pays ont tendance à considérer ces traités comme des normes internationales, et ils ressentent les essais indiens comme un acte illégal. Ce sentiment va même plus loin dans le cas des États-Unis, où une loi de 1994, appuyant le traité sur les essais nucléaires, exige que le gouvernement impose des sanctions contre tout pays faisant exploser des engins nucléaires.

Mais il existe d'autres moyens de faire sentir à l'Inde le blâme de la communauté internationale, notamment pour le Canada qui est, avec l'Inde, membre du Commonwealth. Lors du sommet d'Auckland, en 1995, le Commonwealth s'était prononcé en faveur d'une réduction systématique des armes nucléaires dans la perspective de leur abolition complète. La politique de l'Inde mérite donc d'être examinée par le Commonwealth au même titre que les abus des droits de l'homme au Nigéria et au Sierra-Leone.

Enfin, l'Inde voudrait obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité, à la suite d'une éventuelle réforme des Nations unies. Même si l'importance de sa population justifierait entièrement cette promotion, le Canada ne devrait pas l'appuyer tant que la politique nucléaire indienne continuera de s'opposer à une des plus importantes réussites des Nations unies.

Duchesneau et Doré font la chasse aux candidats



LA BOÎTE AUX LETTRES

Justice réclamée

À qui de droit,
ville de Montréal

Je suis présumément coupable d'avoir stationné mon véhicule «dans un espace où une enseigne indique que cet espace est réservé aux véhicules de résidents; R.R.V.M.C.C-4, Art. 42 (150)». En conséquence de quoi mon pare-brise a été décoré d'un constat d'infraction de 42 \$ en ce beau vendredi 1^{er} mai 1998. Je réclame justice et je m'explique.

J'ai reçu une lettre datée du 16 avril m'avisant de l'implantation de zones de stationnement. La lettre mentionnait aussi qu'«il y aura, dans ces zones, tolérance à l'égard des contrevenants jusqu'au mercredi 6 mai 1998». Or, le 27 avril, une pluie de constats d'infraction est tombée sur la rue Chabot, ce qui a valu à la ville de Montréal un reportage sur les ondes de la SRC. La ville de Montréal a dû faire amende honorable et ramasser piteusement les constats qu'elle avait allégrement distribués. Qu'à cela ne tienne! On a recommencé le 1^{er} mai!

J'ai cru que le reportage avait suffisamment sonné les cloches de l'administration de la Ville pour qu'elle mette un peu d'ordre en son sein. Quelle naïveté! Serait-ce trop demander que je n'aie pas à perdre une journée de salaire pour faire valoir mon innocence en cour?

Claude GRENIER

Le péril du manuel-guide

Le professeur Pierre Desjardins faisait part dans vos pages, le 1^{er} mai dernier, de sa crainte que l'enseignement au cégep ne soit en voie de se dégrader à la suite de l'invasion des manuels-

guides qui font le bonheur des éditeurs et de certains enseignants.

Pour l'enseignement de la philosophie, comme pour toute matière où l'agencement des idées doit primer sur leur simple possession, je partage les vues de M. Desjardins, selon lesquelles ces «outils» causent plus de tort que de bien en ce qu'ils dénaturent complètement le sens de la discipline, la ravalant à un niveau de simple conditionnement. Savoir si cette généralisation du «prêt à porter» prépare l'avènement d'un système généralisé de cours par correspondance est une question dont beaucoup de paramètres nous échappent actuellement.

Cependant, je puis témoigner de l'insistance croissante des éditeurs auprès des enseignants afin qu'ils adoptent ces ouvrages. Pour en avoir examiné plusieurs, je puis confirmer que la plupart souffrent du défaut dont Desjardins les accuse: ils organisent toute la parade de l'activité intellectuelle autour de synthèses de la pensée des grands auteurs et puis l'étudiant n'a qu'à mettre la coche au bon endroit. Mais qui dit synthèse dit simplification, réduction, déformation.

Je comprends mal que ceux qui enseignent la philosophie collaborent à cette opération de manuels réducteurs; en les produisant, en les achetant et surtout en acceptant qu'on les place au centre de leur enseignement.

La seule manière que j'entrevois pour mettre fin à cette pratique doit venir des enseignants eux-mêmes. Il faut que les professeurs de philosophie s'imposent à eux-mêmes l'exigence de lire, de faire lire et d'analyser en classe les textes mêmes des grands auteurs et jamais rien de moins.

Jean-Marc FONTAINE
professeur de philosophie

Impôt foncier et automobile

L'Expo 67 a bien démontré, à l'époque, que de grandes foules peuvent circuler dans toutes les directions sans feux de signalisation, sans affiches interdisant de tourner à gauche ou à droite. Ce fait est incontestable. Ainsi, sans voitures, les citoyens pourraient circuler à leur gré et ce à meilleur compte.

Cela démontre qu'en toute équité ce sont les automobilistes qui devraient acquitter les coûts de la construction et de l'entretien des chaussées et des feux de circulation.

Il faudrait tout d'abord, pour chaque municipalité, faire l'inventaire des frais encourus pour la construction de la chaussée de toutes les rues, le coût et la pose de tous les feux de signalisation et des affiches de toutes sortes destinées à l'automobiliste. De cette somme, retenir le pourcentage de 4% ou 5% selon la durée moyenne de ces ouvrages soit de 25 ou 20 ans.

À ces coûts, ajouter celui de l'entretien annuel de ces actifs plus celui de l'entretien comprenant le nettoyage et l'enlèvement de la neige. L'addition de ces frais par toutes les municipalités de la province permettra d'évaluer la somme totale à percevoir de l'automobiliste et de remettre à l'ensemble de ces municipalités. Comment?

Après avoir appris des producteurs d'essence la consommation annuelle en litres de cette énergie, il s'agira dorénavant pour ces producteurs d'ajouter une taxe fixée par la province sur chaque litre livré aux distributeurs, ce qui permettra aux producteurs de remettre cette taxe à la province, qui la remettra aux municipalités. Ce qui permettra à celles-ci de soustraire ces montants de l'impôt foncier.

Paul LAMBERT
Montréal

Opinions

Quand les transferts prendront-ils fin?

GILLES VAILLANCOURT

L'auteur est maire de Laval. Nous publions ici de larges extraits d'un discours qu'il a prononcé, le 8 mai, devant les membres de l'Association de planification fiscale et financière.

Pour les Lavallois comme pour l'ensemble des citoyens du Québec, les sept dernières années ont vu se succéder une suite de rationalisations dans les budgets municipaux, rendues inévitables par des transferts de fardeau fiscal en provenance du gouvernement du Québec.

Les villes ne sont pas les seules à avoir goûté à cette amère médecine gouvernementale : différents réseaux gouvernementaux, l'éducation et la santé en particulier, ont aussi beaucoup souffert.

Toutefois, de tels transferts ont frappé les villes durement, du fait que ces dernières sont presque entièrement autonomes au plan financier. Ces transferts totalisent désormais 11 % de l'ensemble du budget annuel de la ville de Laval.

Le gouvernement a toujours tenté de jouer sur le fait qu'il demandait, à chaque année, un effort raisonnable aux élus municipaux, qui disposaient de plus d'une certaine marge de manoeuvre puisque leurs budgets étaient équilibrés, alors que le sien était en déficit chronique. L'UMQ a démontré, il y a quelques mois, que plus de la moitié de la réduction réelle du déficit du Québec avait été « absorbée » par les transferts aux villes.

Il est devenu urgent de changer la dynamique des relations entre l'ensemble des paliers de gouvernement, parce qu'il est de plus en plus déraisonnable de continuer d'ignorer qu'un transfert de fardeau fiscal ne correspond pas à une baisse des dépenses publiques. Malheureusement, plusieurs villes peuvent désormais en témoigner en connaissance de cause. Nous l'avions pourtant décrit publiquement dès le début des transferts, en 1991.

Le dépôt, ces jours-ci, du nouveau budget ontarien nous rappelle que la lutte contre le déficit est une chose, mais que la compétitivité fiscale du Québec en est une autre. Sur quel autel faudra-t-il sacrifier les villes ou pire encore, leurs contribuables, pour justifier la suite des transferts, que rendra inévitable l'obligation pour le Québec de s'ajuster à la fiscalité ontarienne, en baisse depuis trois ans alors que la nôtre a continué de s'alourdir ?

Pour notre part, à Laval, le gel du fardeau fiscal de nos contribuables est une réalité implantée depuis longtemps et maintenue malgré les transferts ; ne serait-ce de ces transferts successifs en provenance de Québec, les contribuables lavallois pourraient mieux respirer car nous aurions pu réduire leur fardeau fiscal de plus de 10 %.

Pour illustrer l'effort qu'il a fallu déployer à Laval pour absorber les transferts tout en assurant six gels consécutifs du compte de taxes foncières moyen, je rappellerai que 11 % du budget municipal, cela correspond à peu près à la portion qu'accapare un service municipal. On parle, uniquement pour Laval, d'un montant annuel de 47 millions. Il importe de réaliser qu'avec un tel montant, on peut fournir des services publics complets à une population de plusieurs milliers d'habitants.

Autrement dit, les transferts du gouvernement accaparent désormais une part plus importante du budget de notre ville que la culture et les loisirs, que le développement urbain, et même que l'environnement !

Cependant, à l'inverse des autres services mis en place et gérés par la ville de Laval, les transferts gouvernementaux, ce ne sont pas de nouveaux services pour les citoyens. Les transferts gouvernementaux que nous avons dû absorber ne sont pas non plus des investissements pour développer et soutenir notre économie locale ; et ils ne servent pas au remboursement accéléré de la dette à long terme contractée par la Ville pour assurer son développement.

Malgré ce contexte défavorable, une ville de la taille de Laval, jeune et en constant développement, n'a jamais rompu son équilibre budgétaire, malgré toutes les difficultés reliées à la préparation d'un budget équilibré, année après année, dans un contexte de gel du compte de taxes foncières moyen.

Pourquoi un tel choix ? Parce qu'il nous était dicté par le contexte de concurrence dans lequel nous évoluons, afin de continuer d'attirer le développement économique, qui permet l'amélioration de la qualité de vie des Lavallois.

Les lignes qui suivent fournissent quelques exemples de moyens que la Ville de Laval a déployés pour gérer les transferts de fardeau fiscal au palier municipal.

Dans un premier temps, Laval a enclenché une démarche de réingénierie de ses processus administratifs, faisant passer le nombre de services municipaux de 21 à 12, et permettant des gains intéressants de productivité dans un grand nombre de secteurs d'activités, allant du traitement des plaintes à l'implantation de la police de quartier, plus proche des citoyens. En fait, Laval fonctionne aujourd'hui avec le même nombre d'employés qu'en 1985, malgré l'augmentation de sa population pendant cette période de plus de 27 % (75 000 personnes) !

Dans un second temps, Laval s'est engagée dans un programme nouveau, intitulé « Qualité de ville », lequel met l'accent sur les volets de formation du personnel, de consultation des différents groupes d'intervenants et d'information à la population.

À cet égard, il est intéressant de souligner que la priorité établie par nos employés eux-mêmes est l'information aux citoyens. C'est tout à l'honneur du sens aigu de leurs responsabilités qui anime les employés municipaux lavallois, qui ne perdent jamais de vue que le citoyen est le véritable client de la municipalité. J'irai pour ma part un peu plus loin encore : le citoyen est l'actif principal qu'il faut satisfaire. Dans tous les domaines, le citoyen se comporte en consommateur,



Gilles Vaillancourt

averti. Il attend de ses fournisseurs, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, une prestation de service qui correspond à ses attentes.

En parallèle à cette réorganisation administrative dont nous venons de souligner quelques résultats, Laval a continué de modifier son offre de services, pour mieux l'adapter encore aux besoins nouveaux de sa population.

Ainsi, pour prendre un premier exemple, la façon traditionnelle que nous avions de collecter les ordures dans des sacs verts deux fois la semaine et d'envoyer les déchets à l'enfouissement, a été adaptée en vue de réduire de plus de 50 % les volumes de déchets enfouis d'ici l'an 2000. C'est un processus évidemment plus complexe, plus coûteux mais heureusement, et c'est là l'objectif recherché, plus respectueux de l'environnement. Désormais, à Laval, il y a une collecte sélective de matières recyclables dans des bacs bleus à chaque semaine. Cette collecte sélective est complétée par une collecte d'ordures.

Un deuxième exemple démontrant à quel point il faut continuellement s'adapter à un contexte de concurrence concerne la politique de tarification des différents services. Laval a déjà le transport de la neige dans certaines rues, l'épandage de larvicide pour le contrôle des moustiques, le coût des permis de raccordement, les camps de jour, les fausses alarmes, les dérogations au règlement de zonage, etc. Notre politique en cette matière est de responsabiliser, ne serait-ce que partiellement, les demandeurs de plusieurs services, pour éviter de faire reposer l'effort fiscal sur les épaules de l'ensemble des contribuables.

La Ville a procédé, récemment, au lancement d'une carte « Avantages Laval » qui assurera à ses détenteurs, outre l'accès à notre réseau de bibliothèques, des privilèges accordés exclusivement aux lavallois dans plusieurs sites culturels ou de loisirs qui attirent une forte clientèle non résidente : la Maison des Arts de Laval, la salle André-Mathieu, le parc de la rivière des Millières, le Centre de la Nature et le Cosmodôme. (...)

Comme on le voit, la gestion d'une ville évolue et se complexifie graduellement. Les nouveaux besoins engendrent, c'est inévitable, des coûts. Aussi, nous devons être innovateurs et créatifs afin d'adapter nos services à la capacité de payer des contribuables. D'ailleurs, un des grands avantages que détiennent les administrations locales sur les gouvernements supérieurs est de pouvoir déceler plus rapidement, et avec plus de précision, les nouvelles tendances et les nouveaux besoins de la population. C'est là une des raisons qui me font croire au bien-fondé d'une décentralisation plus importante des responsabilités publiques, de façon à accentuer le rôle des villes dans la vie de tous les citoyens.

Pourquoi avoir modifié de façon si profonde nos façons de faire, alors qu'il aurait été facile de profiter du contexte et de rejeter sur le gouvernement la responsabilité des hausses de taxes que ses transferts auraient rendu inévitables ? Pour une raison bien simple. Parce que nous respectons le citoyen. Nous respectons les moyens dont il dispose. Nous n'avons jamais cherché à le pénaliser sous prétexte que d'autres gouvernements ne se sont pas gênés pour transférer leurs dépenses sur le dos des villes. (...)

Les transferts de fardeau fiscal vers les villes constituent une expropriation sans compensation de la part du gouvernement. C'est évidemment un geste à courte vue, alors que des besoins sociaux nouveaux pointent et qu'il faut conserver un espace fiscal suffisant pour y faire face.

J'ai aujourd'hui la conviction que le rétablissement de l'équilibre des finances de nos deux paliers supérieurs de gouvernement ne signalera pas la fin des transferts fiscaux, car il y a le défi de la compétitivité avec l'Ontario qui pointe déjà à l'horizon comme nouveau leitmotiv gouvernemental. Aussi, les discussions sur la décentralisation devront sérieusement être reprises. Le contexte qui nous confrontera devra permettre d'accélérer ces discussions et de convenir, entre partenaires respectueux, de conditions acceptables de transferts de responsabilités vers le palier local de gouvernement, ce qui inclut l'espace fiscal et la souplesse normative pour y faire face à moindre coût. La dynamique actuelle de relations entre plusieurs paliers d'administrations publiques doit rapidement être améliorée, en se basant sur le respect mutuel et l'intérêt supérieur des citoyens que nous servons. A

Il y aura d'autres « Beaumont » si des changements majeurs ne se produisent pas

SERGE LABRIE

L'auteur est agent de relations humaines au Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.

En avril dernier, la Commission de la protection des droits de la personne et de la jeunesse publiait avec éclat son rapport sur la tristement célèbre affaire Beaumont. J'aimerais, avec quelques jours de recul, faire part au public d'un point de vue différent, d'un point de vue de l'intérieur.

Je suis intervenant social depuis 23 ans. Je suis diplômé universitaire quoique je ne porte pas le titre de travailleur social puisque je ne suis pas, par choix, membre de mon ordre professionnel. J'ai toujours travaillé dans le réseau public de services sociaux auprès d'une clientèle de jeunes vivant des difficultés telles que la délinquance, la consommation abusive de drogues, le suicide, la violence, l'abandon, le décrochage et l'itinérance.

La commission, qui dispose d'un budget de dix millions, a publié un rapport exhaustif sur l'affaire Beaumont. Je ne me souviens pas avoir fait la lecture d'un rapport si bien documenté et si fouillé, un rapport qui suscite, dois-je l'avouer, une pointe d'envie quant aux moyens dont dispose la commission pour si bien faire son travail. Malheureusement, malgré toutes les vertus que je puisse reconnaître à la qualité de cette enquête, ses conclusions déçoivent puisqu'elles ne visent que des cibles secondaires qui n'auront que des impacts mineurs pour corriger la situation. De plus les effets pervers de la forme (attaquer et cibler directement des intervenants) et du ton hautain et méprisant employé vont probablement provoquer davantage de torts qu'une amélioration de la condition d'exercice de l'intervention en protection de la jeunesse. À tort, la commission fait porter publiquement une partie de l'odieuse de la situation sur quelques individus qui n'ont pas vu ce que la majorité des buveurs de tavernes verraient à l'évidence. De plus, elle jette le discrédit sur l'intervention en protection de la jeunesse tout en sapant de façon inéluctable le moral de ces troupes qui carburent davantage à l'amour des enfants et à leurs convictions qu'aux salaires injustes que leur verse le gouvernement (les employés municipaux, les chauffeurs d'autobus, les policiers et les pompiers gagnent davantage que ces professionnels).

Venons en maintenant à l'évidence. Comment se fait-il que des professionnels aguerris aient pu, selon la commission, « échapper » une telle situation ? La commission a proposé certaines réponses que je partage entièrement, mais ces réponses n'expliquent pas tout, surtout pas l'essentiel. Tous les intervenants sont restés estomqués par un tel dossier, mais tous savent aussi que ça aurait pu leur arriver à eux. Chaque intervenant social reconnaît dans sa charge de travail actuelle ou passée des « cas Beaumont ».

Quand un intervenant en protection de la jeunesse assume la prise en charge et la protection de 25 enfants maltraités, peut-il être assuré que, dans le branle-bas quotidien journalier, il a pris toutes les bonnes décisions ? Quand il assume la prise en charge de 25 jeunes vivant des difficultés aussi lourdes que des tentatives répétées de suicide, la consommation abusive de drogues ou d'alcool, des fugues, de la violence familiale, quand il constitue le dernier lien qui retarde un décrochage définitif, l'itinérance ou le drop-out permanent, se peut-il qu'il y ait à l'occasion des ratés ? Quand il a 24 heures pour évaluer à la fois la situation d'un enfant victime d'abus physique ou sexuel, d'un jeune qui s'est battu avec son père ou d'un enfant qui s'est présenté à l'école affamé dans un contexte où il doit souvent se présenter seul chez des parents à potentiel de violence et à qui il doit annoncer qu'il vient évaluer leur situation, se peut-il qu'il y ait à l'occasion des ratés ?

Alors que le système de la protection de la jeunesse ne nous octroie que deux heures d'intervention par mois pour ce jeune ou cet enfant, se peut-il qu'il y ait des ratés ? Malheureusement, le rapport, malgré ses deux cent vingt pages de textes, ne parle pas de cela. Il n'y consacre qu'une ligne et il ne s'agit pas d'une recommandation, mais du rapport des propos émis par les intervenants impliqués.

Comme tout le monde va s'étonner de ce chiffre de deux heures par semaine, faisons le compte.

Un intervenant social travaille 35 heures par semaine pour un total de 140 heures par mois. Il faut soustraire

de ce total 2,5 heures par semaine de pause-santé (10 heures par mois), 10 heures par semaine pour la rédaction des rapports, des plans d'intervention et des dossiers et compléter les demandes administratives (habillement, frais scolaires, formulaires), ce qui fait un total de 40 heures par mois. Il faut enlever 15 heures par mois pour les réunions d'équipes et les rencontres d'encadrement (rencontres avec le reviseur de la DPJ, rencontre de discussion de cas avec le chef d'équipe, comité de placement, rencontre avec les avocats). Il ne reste donc à l'intervenant pour ses rencontres directes qu'environ 75 heures par mois auxquelles il faut soustraire aussi les temps affectés aux déplacements, car il faut aller dans les milieux, qu'ils soient familiaux, scolaires ou d'accueils. Ce temps de déplacement, que j'estime à un minimum d'au moins une heure par jour, double ou triple dans les régions non urbaines.

Quand on fait le compte, il ne reste pour les rencontres avec le jeune, ses parents (souvent quatre personnes à cause des familles reconstituées), les enseignants, les directions d'écoles, les policiers, les amis, un total d'environ deux heures par mois étant donné qu'une charge de travail est constituée de 25 dossiers.

DEUX HEURES PAR MOIS, sans tenir compte des urgences et des situations de crises qui nécessitent deux ou trois jours d'interventions consécutifs, ni tenir compte des jours de congés, des vacances ou du remplacement de collègues absents. Accepteriez-vous comme père ou mère de famille que votre enfant suicidaire ne soit vu qu'une ou deux fois par mois ? Peut-on accepter qu'un enfant victime d'abus physique ou sexuel ou victime de négligence ne soit vu qu'une fois par mois ? Avez-vous pensé à ce que vit un intervenant qui ne peut voir qu'une fois par mois chacun des enfants victimes de violence ou d'abus qu'il a la mission de protéger ?

Depuis deux ans, le nombre de signalements reçus est en nette progression, alors que les effectifs déjà débordés stagnent.

Pourtant, c'est la réalité actuelle de l'intervention en protection de la jeunesse, une réalité insupportable, mais tout de même la réalité. Les intervenants DPJ, principalement à cause de cette réalité, sont devenus des spécialistes de la priorisation, des gestionnaires de risques et surtout des intervenants à la remorque des interventions telles que décrites par la commission. Ces travailleurs de tranchées, souvent mal encadrés par des cadres débordés, sont constamment sous les feux nourris des demandes multiples de tout acabit. Ils n'ont pas le temps nécessaire, ne serait-ce que pour prendre un peu de recul face à des situations difficiles et complexes qu'un adulte normal ne devra affronter qu'à quelques reprises dans sa vie mais qu'eux affrontent quotidiennement. FAUT-IL S'ÉTONNER QU'IL Y AIT DES RATÉS OU FAUT-IL S'ÉTONNER QU'IL N'Y EN AIT PAS D'AVANTAGE ?

Que la commission recommande qu'il y ait plus de chefs d'équipes et qu'ils nous encadrent davantage, qu'elle recommande que dorénavant notre établissement soit ISO 9002 ou que l'on fasse partie obligatoirement de notre ordre professionnel, qu'elle recommande à nos directions d'émettre plus de guides de pratique et de procédures ne donnera rien si le temps disponible à l'intervention n'est pas augmenté.

Les intervenants sociaux en protection de la jeunesse travaillent avec leurs convictions et leur amour des enfants. Ils sont fiers de leur expertise, mais il faut leur donner des conditions d'exercices qui leur permettent de jouer pleinement leur rôle.

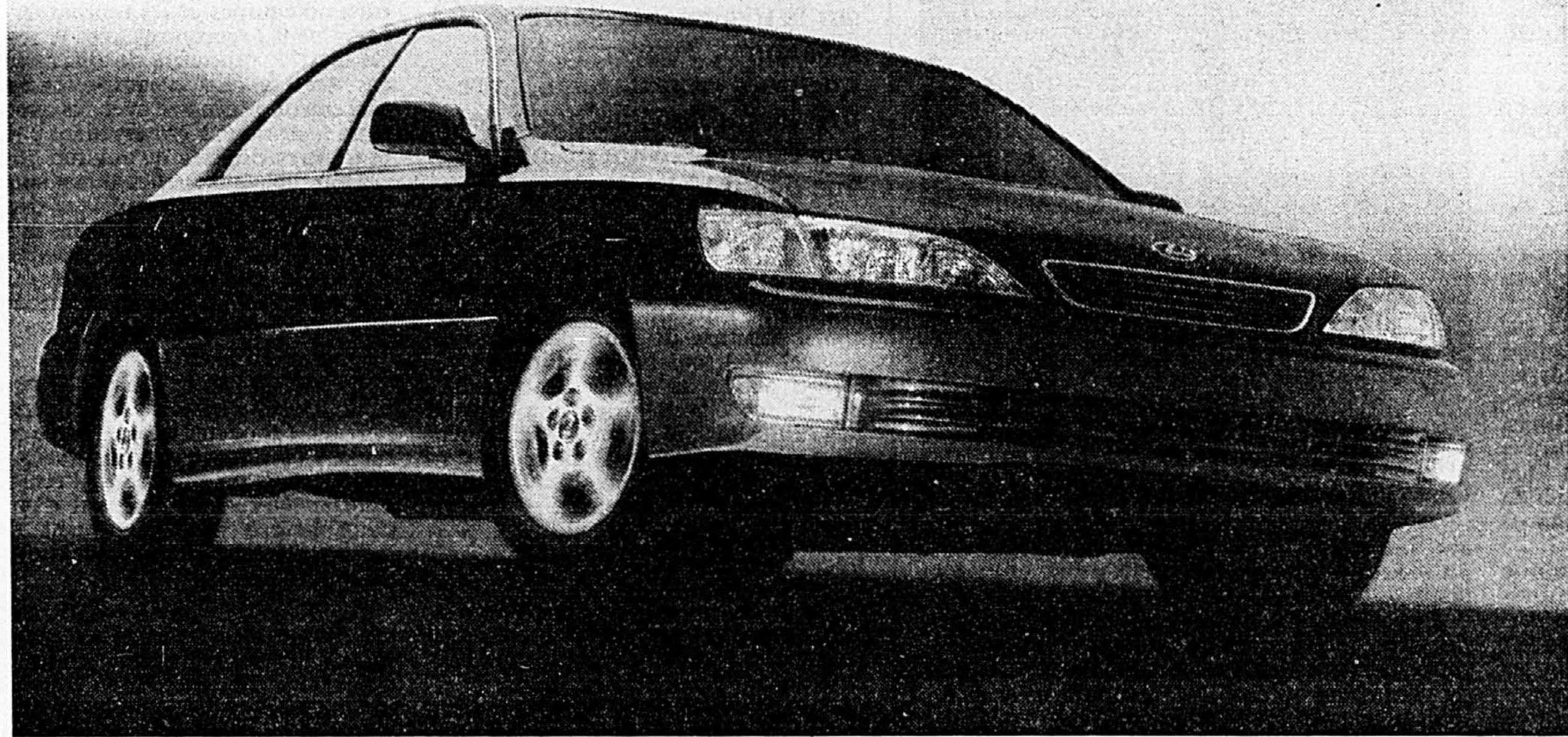
Ils sont ouverts à un ajustement de leur pratique et applaudissent certaines des recommandations formulées, mais le ton hautain et méprisant de la commission qui s'est attaquée à des individus en évitant soigneusement de dénoncer la main qui tient leur propre respirateur artificiel branché nous a grandement déçu. La commission y a bien d'une déclaration timide à la fin de son rapport, mais cette déclaration tellement large et sujette à interprétation équivalait à jeter un caillou dans l'océan.

Nous avons besoin de ressources quoiqu'en dise le ministre de la Santé et aucun rapport ne saurait modifier cette triste réalité. Depuis deux ans, le nombre de signalements reçus est en nette progression, alors que les effectifs déjà débordés stagnent. C'est dommage que la commission qui a affecté beaucoup d'argent et d'énergies à ce dossier, n'ait pu constater l'évidence. On voit bien ce que l'on veut voir quand on n'est pas dans les tranchées.

Que les membres de la commission, les journalistes et les éditorialistes se disent : il y aura d'autres Beaumont et d'autres intervenants à blâmer bientôt s'il n'y a pas de changements autres que ceux proposés dans ce rapport.

La ES 300 1998

La voiture de luxe de ceux pour qui
une voiture de luxe n'est pas une priorité.



4,8 %

TAUX (location)*

ou

3,8 %

TAUX (financement)**

Voici la ES 300 1998, dont l'élégance et la performance remarquables sont tempérées par autant de discrétion que de subtilité. Avec son fringant moteur de 200 ch, son régulateur de traction de série et sa suspension variable adaptative en option, la ES300 est le rêve de ceux qui adorent conduire comme de ceux que la conduite laisse indifférents. Ajoutez à cela des détails comme l'intérieur tout cuir avec garnitures de noyer, et voici une voiture qui vous respecte et vous comprend, même quand vos priorités sont ailleurs.

LEXUS
À la conquête de la perfection

1 800 26-LEXUS ♦ www.lexuscanada.com

S'applique aux plans de location et de financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. Offres valables sur modèles ES 300 1998 neufs, en stock et livrés avant le 1^{er} juin 1998. Immatriculation, assurances, taxes, frais de transport et de préparation en sus.
*Exemple de location (suffisamment B): 496,00 \$ par mois pendant 48 mois basé sur un taux de location de 4,8 % avec un acompte de 7 500 \$ ou échange équivalent et un maximum de 96 000 km (et des frais de 0,10 \$ par km additionnel si convenu au début du contrat de location). Obligation totale de location de 23 808 \$. Au terme de la location, coût de l'option d'achat de 20 902,50 \$. Première mensualité et dépôt de garantie remboursable de 575,00 \$ exigés au moment de la livraison.
**Exemple de financement : 20 000,00 \$ à 3,8 % par an avec mensualités de 449,80 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 1 586,94 \$ et obligation totale de 21 586,94 \$. Modèle montré avec équipement en option. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour plus de détails.

2631997

SAAQ plus généreuse

■ Les proches des victimes qui meurent dans des accidents de la route pourront désormais bénéficier de compensations plus généreuses de la part de l'État. Le ministre des Transports, Jacques Brassard, a annoncé hier que les indemnités de la Société d'assurance automobile passeront, pour les familles de ces victimes, de 18 000 \$ à 40 000 \$. Le conjoint de la victime recevra aussi une indemnité de remplacement du revenu à long terme de 48 000 \$. De plus, les indemnités pour les séquelles subies lors d'accidents de la route sont majorées, passant de 137 000 \$ à 175 000 \$ au maximum. Ces bonifications au régime coûtent environ 17 millions au gouvernement. Le ministre Brassard a cependant refusé d'accéder à la demande de ceux qui réclament une modification en profondeur du régime, qui empêcherait les criminels de la route de recevoir des indemnités.

Omnipraticiens: Rochon optimiste

■ Le ministre Jean Rochon estime que la « journée d'étude » que tiendront les omnipraticiens demain pour informer leurs membres de l'état des négociations avec Québec ne s'apparente pas à une grève, puisque les services essentiels seront assurés par les médecins. « Dans d'autres cas où on ne nous assurait pas la disponibilité de services essentiels, nous avons pris des mesures. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas des médecins généralistes », a-t-il déclaré. Le ministre se montre d'ailleurs plutôt optimiste sur l'issue des négociations: il ne voit pas d'obstacle majeur à la conclusion rapide d'une entente avec les médecins généralistes.

On cherche les fuites

■ Le gouvernement fédéral dort très mal ces jours-ci. Soupçonnant qu'un document du cabinet se soit retrouvé entre les mains d'un journaliste, il a demandé à la GRC de retrouver la source de fuites d'information au quotidien torontois *The Globe and Mail*. La ministre de la Justice, Anne McLellan, et le Solliciteur général, Andy Scott, ont confirmé hier le mandat donné à la GRC. Dans son numéro d'hier, le *Globe and Mail* rapportait que la GRC vérifiait, à la demande du gouvernement, les sources d'information du journal au sujet de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, le programme d'indemnisation des pêcheurs touchés par l'effondrement des stocks de morue. Citant des sources gouvernementales anonymes, le journal annonçait le 4 mai que le gouvernement étudiait une proposition de relance de 350 millions pour prolonger ce programme qui viendra à échéance au mois d'août. Ottawa a eu la même réaction lorsque le *Globe and Mail* énonçait hier les grandes lignes de la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants, quelques heures avant l'annonce, prévue pour hier après-midi. Mme McLellan a laissé entendre hier qu'elle avait elle-même demandé à la GRC de se pencher sur la fuite de présumés documents.



Ce n'est pas une moindre Mercedes. C'est une Mercedes à prix moindre.

► **LA CLASSE C. À PARTIR DE 37 550 \$:** Elle a tout le luxe que vous attendez. Tous les dispositifs de sécurité novateurs que vous attendez. En fait, cette automobile de Classe C a absolument tout ce que vous attendez

d'une Mercedes. Sauf le prix. ► Acclamée, depuis son lancement, par les conducteurs comme par les critiques automobiles, la voiture de Classe C est incontestablement une Mercedes. Et du fait que c'est une

Mercedes, elle vient avec des petits extras auxquels vous ne vous attendez pas – comme : « Meilleure valeur hors tout de voiture de luxe » quatre années de suite, selon IntelliChoice. Ce qui n'a rien de surprenant si l'on songe

que ses coûts d'entretien peu élevés et sa longévité propre à la Mercedes la rendent une des voitures les moins coûteuses à posséder de sa catégorie.

► À vous de juger! Pour cela, composez le 1 800 387-0100 ou visitez

notre site Web à : www.mercedes-benz.ca. Mieux encore, passez voir un concessionnaire agréé pour un essai.



Mercedes-Benz

263241

Politique

La vice-présidente de la Société de l'hépatite C démissionne

La Presse et PC OTTAWA

À un peu plus de 24 heures de la rencontre cruciale entre les ministres de la Santé provinciaux et fédéral en compagnie de représentants des victimes de l'hépatite C, l'atmosphère est à la confusion et à la méfiance dans la capitale fédérale.

Après des années de combats incessants contre les gouvernements, les victimes du sang contaminé semblent de plus en plus divisées à l'approche de leur rencontre avec les autorités gouvernementales.

Hier, la vice-présidente de la Société de l'hépatite C du Canada, Leslie Gibbenhuck, a démissionné, n'ayant apparemment pas eu gain de cause face au président Jeremy Beaty auquel elle s'opposait sur diverses questions de politique.

« J'ai démissionné, a-t-elle déclaré. Je ne peux compromettre mes principes en continuant. »

Mme Gibbenhuck a indiqué qu'au moins un autre des 15 membres du conseil d'administration de la société avait remis sa démission, refusant toutefois de révéler de qui il s'agissait.

Aucun responsable de l'organisme n'a réagi de façon officielle à l'annonce de la démission de sa vice-présidente, hier.

Les deux dirigeants étaient notamment en désaccord sur la question de l'embauche de l'avocate torontoise Marlys Edwardh, ancienne conseillère au sein de la commission Krever sur le sang contaminé, afin qu'elle représente la société dans sa lutte afin d'obtenir que soient indemnisées toutes les victimes de l'hépatite C.

Les rebondissements se sont succédé à un rythme effolant au cours des dernières heures. Il y a eu d'abord, lundi après-midi, la démission surprise du président de la Société canadienne de l'hépatite C (et non la Société canadienne de l'hémophilie, comme l'écrivait erronément La Presse, hier), Jeremy Beaty.

M. Beaty, soupçonné par ses collègues d'avoir tenté au cours du week-end de négocier en secret un accord trop souple avec le ministre de la Santé, Allan Rock, disait partir parce ce que le lien de confiance était rompu.

Coup de théâtre, lundi soir, Jeremy Beaty est revenu sur sa décision et a annoncé qu'il restait en poste. Puis, hier toute la journée, des rumeurs de départ de présidents régionaux de la Société de l'hépatite C sont venues compliquer encore un peu le dossier.

C'est dans cette ambiance que les différents acteurs du scandale du sang contaminé se préparent à s'asseoir autour de la même table, demain à Ottawa.

Outre la Société canadienne de l'hépatite C, la Société canadienne de l'hémophilie prendra part à la réunion. Sa présidente, Durhane Wong-Rieger, est de toutes les batailles depuis des années. C'est aussi la Société canadienne de l'hémophilie qui était derrière la résolution adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale il y a deux semaines. Cette motion, présentée par l'ancien chef libéral Daniel Johnson, réclame qu'Ottawa indemnise toutes les victimes du sang contaminé et non seulement celles infectées entre 1986 et 1990.

Maintenant que les gouvernements provinciaux et fédéral semblent prêts à rouvrir l'entente d'indemnisation, certains groupes de pression craignent qu'Ottawa ne tente de pousser les victimes à abandonner les poursuites criminelles en échange d'un nouveau pacte.

« On ne veut pas lier les deux dossiers, explique Robert Saint-Pierre, porte-parole de la Société canadienne de l'hémophilie, il faut que la justice suive son cours. »

Les groupes de défense des victimes redoutent les stratégies d'intimidation des gouvernements qui ont tout intérêt à clore ce dossier une fois pour toutes.

« Dans le cas des compensations pour le VIH, indique M. Saint-Pierre, les gouvernements ont insisté auprès des victimes pour qu'elles abandonnent leurs poursuites en échange d'une indemnité, dit-il. On ne veut pas que cela se reproduise. »

Micro-Bytes SYSTÈME SPÉCIAUX DE LA SEMAINE [NOUVEAU] PROCESSEUR INTEL PENTIUM 166 MMX CARTE MÈRE PCI 512K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET TRITON TX BOÎTIER MINITOUR LECTEUR 1.44 3 1/2 PO CARTE VIDÉO PCI 32 MEG - MÉMOIRE EDO DISQUE DUR 2.1 GIG CLAVIER WIN95, SOURIS ET TAPIS CD-ROM 24X CARTE DE SON 16 - BIT HAUT-PARLEURS AMPLIFIÉS FAX MODEM 33.6 AVEC VOIX ÉCRAN COULEUR 15 PO. SVGA 1 MOIS GRATUIT SUR L'INTERNET 2333449 889,99 \$		[NOUVEAU] PROCESSEUR INTEL PENTIUM II 233 CARTE MÈRE PCI AGP ISA 512K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET TRITON LX BOÎTIER MID TOWER LECTEUR 1.44 3 1/2 PO CARTE VIDÉO 4M AGP 32 MEGS MÉMOIRE SDRAM DIMM DISQUE DUR 3.2 GIG UDMA SOURIS ET TAPIS CD-ROM 24X CARTE DE SON 16 - BIT STEREO HAUT-PARLEURS AMPLIFIÉS FAX MODEM 56K AVEC VOIX ÉCRAN COULEUR 17 PO. SVGA 1 MOIS GRATUIT SUR L'INTERNET 1399,99 \$		DE BASE LES SYSTÈMES INCLUENT : *PROCESSEUR INTEL *CARTE MÈRE PCI *512K CACHE *CHIPSET INTEL TRITON *BOÎTIER MINITOUR *LECTEUR 1.44 3 1/2 PO *DISQUE DUR 2.1 GIG EIDE *CLAVIER WIN95 *SOURIS ET TAPIS 24 X MULTIMÉDIA KITS DE 99,99 \$ K6 200 539,99 \$ MMX166 554,99 \$ MMX200 559,99 \$ MMX233 594,99 \$ P2 233 764,99 \$ P2 266 844,99 \$ P2 300 1009,99 \$ P2 = CHIPSET LX, BOÎTIER *MD* ET MÉMOIRE DIMM CD-ROM 24X - 64,99 \$ 32X - 84,99 \$ MODEM 33.6 - 44,99 \$ 56K V.90 - 64,99 \$ ÉCRAN 15 po - 204,99 \$ 17 po - 414,99 \$ Mémoire 72-PIN EDO 16M-26 \$ 32M-50 \$ 168 PIN SDRAM 32M-52 \$ 64M-119 \$ TOUTES LES SYSTÈMES ANNONCÉS VIENNENT AVEC UNE GARANTIE DE 2 ANS		SPÉCIAUX DE LA SEMAINE EXPLOSION D'IMPRIMANTES BROTHER HL-730 DX + HL-760 DX + 379,99 \$ 489,99 \$ PROCESSEUR PENTIUM 166 MMX avec ventilateur 149,99 \$ ECRIVEUR PANASONIC 8X/4X 479,99 \$ LECTEUR IOMEGA ZIP 1 GIG INTERNE 118,99 \$ MANETTE DE JEU LOGITECH WINGMAN WARRIOR 25,99 \$ SUR L'INTERNET : www.microbytes.com COURRIER : info@microbytes.com FRANCHISES DISPONIBLES APPELÉ 300-2551 PRIÉ ET DISPONIBILITÉ PRÉSENT-CHANGÉ LE 19 MAI 1998 SANS PRÉAVIS. LA VENTE SE TERMINE COMPTANT OU INTERAC SEUL.		940, BOUL. ST-JEAN ANGLE BRUNSWICK POINTE-CLAIRE TEL.: 426-2586 MTL: 990-BYTES FAX: 426-3455 6436, JEAN-TALON EST ANGLE LANGELIER SAINT-LÉONARD TEL.: 253-4306 FAX: 253-5834 577, ST-MARTIN O. À CÔTÉ DE NICKELS LAVAL TEL.: 629-8707 FAX: 629-4364 MTL: 990-7869 3505, TASCHEREAU ANGLE HOLMES SAINT-HUBERT TEL.: 445-7176 FAX: 445-7086 MTL: 990-6994
--	--	--	--	--	--	---	--	---

Je ne peinture plus

JE DÉCORE

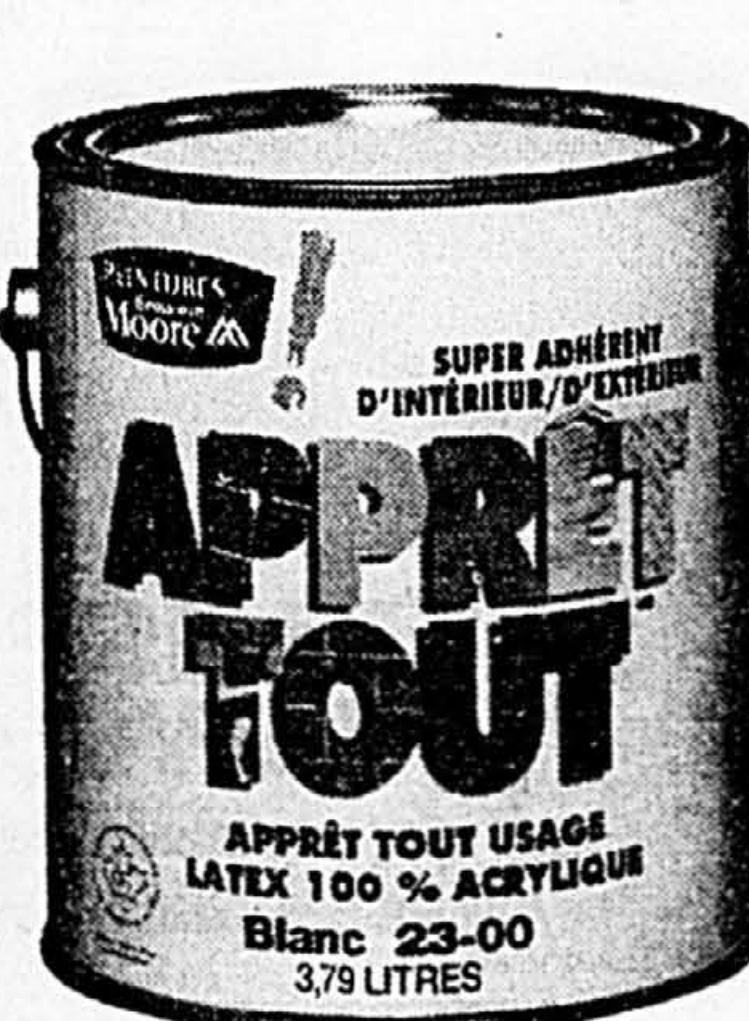
Peinture et teinture extérieures en solde aussi



UNE TOUCHE DE GÉNIE

Avec des rabais hauts en couleurs !

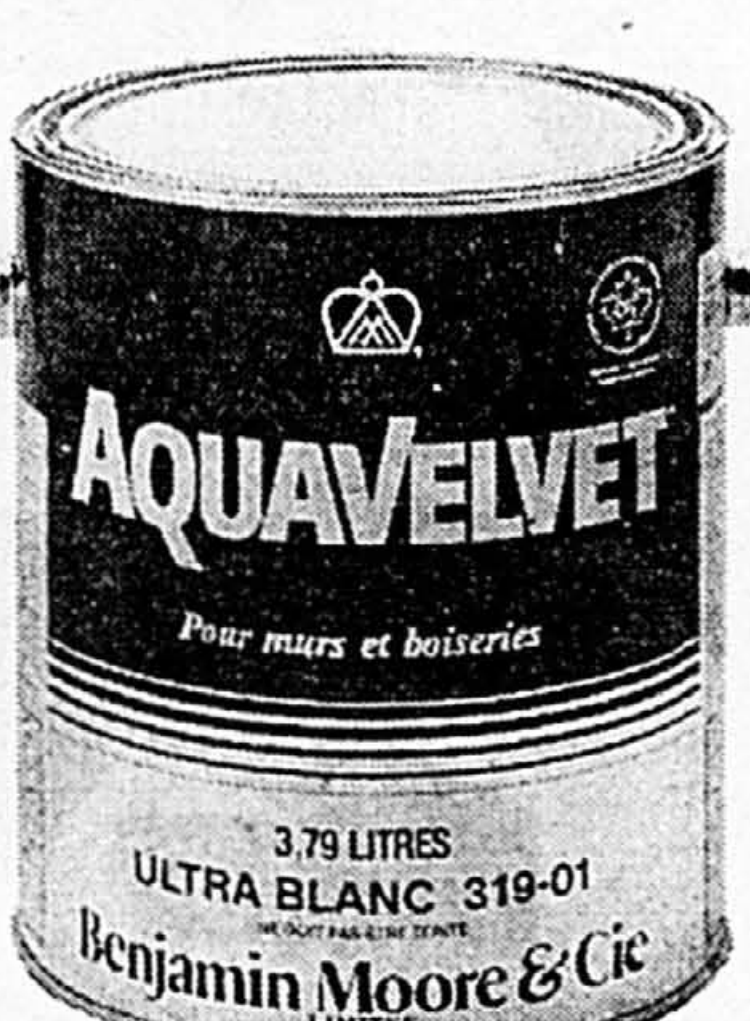
22,88 \$ 28,88 \$ 31,88 \$ 33,88 \$



Apprêt tout APPRÊT LATEX 100 % ACRYLIQUE
 • Super adhérent
 • Intérieur/extérieur
 • Adhère à tous les genres de surfaces



Blanc à plafond Muresco® LATEX FINI MAT
 • Beau fini mat
 • Élimine les reflets
 • Application facile



AquaVelvet® ÉMAIL LATEX FINI VELOURS
 • Sans éclaboussures
 • Plus de 1 800 couleurs hors série
 • Fini décorateur



AquaPerle® Émail latex fini perle
 • Sans éclaboussures
 • S'applique facilement, sèche rapidement
 • «Résistentfant»
 • Élégant fini perle
 • Lavabilité supérieure

- | | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|--|--|
| MONTRÉAL
Décor Francis 4460, rue Bélanger E. Montréal (514) 722-3530
Les Décorateurs de Montréal 251, rue Sainte-Catherine Est Montréal (514) 288-2413
Quincallerie Décoratek 3394, Jean-Talon E. Montréal (514) 725-1490
Décor 8056 8042, rue St-Hubert Montréal (514) 270-3944
La Boutique Couleurs 12780, rue Notre-Dame Est Pointe-aux-Trembles (514) 645-5939
Duval & Frère 8117, boul. Saint-Michel Montréal (514) 727-1163
Peinture en Gros 7474, boul. Langelier St-Léonard (514) 255-1644
Quincallerie de l'Est 8240, Hochelag E. Montréal (514) 353-0030
Quincallerie Pigeon 8742, rue De Grosbois | Montréal (514) 352-0020
Quincallerie Hogg 4833, Sherbrooke O. Montréal (514) 934-4644
Quincallerie «4» Sous 151, av. des Pins Est Montréal (514) 842-3363
Peinture Miller 274, av. Fairmount Ouest, Outremont (514) 273-3022
Matériaux de construction Laurentide 6275, av. Papineau Montréal (514) 274-4417
Laurier décor 1216, rue Bélanger Est, Montréal (514) 272-1286
Ferronnerie Simone 5531, ch. Upper Lachine, Montréal (514) 484-1848
Belmont décoration 4610, rue de Salaberry Montréal (514) 334-4163
La Maison du peintre enr. 5126, rue Beaubien E. Montréal (514) 254-9401
La Maison du peintre enr. 9735, rue Waverly Montréal (514) 381-8524 | Marcel Lortie Inc. 8495, boul. St-Laurent, Montréal (514) 381-3967
Quincallerie Reine-Marie 5323, ch. Queen-Mary Montréal (514) 481-0129
Quincallerie Van Horne 4743, av. Van Horne Montréal (514) 733-2944
QUEST DE L'ÎLE
Décors Albert 496, 90e Avenue LaSalle (514) 363-4788
J.A. Binette 5583, rue de Verdun Verdun (514) 768-1146
Peinture Plus inc. 1768, ave. Dollard LaSalle (514) 363-3401
Centre du bricoleur Lachine 520, 19e Avenue Lachine (514) 634-8071
Peinture Montréal-Métro 3405, boul. Côte-Vertu, St-Laurent (514) 745-3434 | Quincallerie de la Plaza 6219, boul. Monk Montréal (514) 766-6783
Centre de décoration Dollard 4073, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 620-3202
Quincallerie The Hub 449, Beaconsfield Blvd, Beaconsfield (514) 695-3389
Réves et rénovations inc. Centre de la maison Dorval 720, boul. Montréal-Toronto, Dorval (514) 422-8009
Tapis Pincourt inc. 84, 5e Avenue Pincourt (514) 453-7947
RIVE NORD LAVAL
Centre de peinture Denis Labelle 7, rue Baby Joliette (514) 733-9311
Peinture des Seigneurs 550, boul. Des Seigneurs Terrebonne (514) 492-0880 | Entrepôt de la peinture 74, montée Saint-Sulpice, Saint-Sulpice (514) 589-2226
Robert Turcotte 17, rue Rivest Le Gardeur (514) 585-2700
Tapis Décor L'Assomption 1071, boul. L'Assomption L'Assomption (514) 589-2404
Quincallerie Chomedey enr. 4685, boul. Samson Laval (514) 681-2862
Peinture Le Corbuser 1808, boul. Le Corbuser Laval (514) 688-8050
Quincallerie Guy Racine Itée 335, boul. Chomedey Laval (514) 681-7575
Quincallerie Prince Rupert 7255, boul. des Laurentides Laval (514) 625-5980
Tapis Valliquette inc. 150, boul. des Laurentides, Laval (514) 667-6150 | Quincallerie Valliquette inc. 1889, boul. des Laurentides, Laval (514) 667-1270
L'Entrepôt du peintre 406, boul. Arthur-Sauvé Sud St-Fusacbe (514) 472-7013
Peinture Robert Turcotte 500, boul. Iberville Repentigny (514) 581-2992
RIVE SUD
Quincallerie J.P. Bélanger 5777, av. Auteuil Brossard (514) 676-6733
Quincallerie J.A. Bruneau 3220, boul. Grande-Allée Saint-Hubert (514) 462-3233
Couvre Plancher Befoeil 225, boul. Cartier Longueuil (514) 467-5249
Centre de peinture Suzanne 1592, rue Montarville Saint-Bruno (514) 441-2650 | Quincallerie Archambault inc. 210-B, boul. St-François Châteauguay (514) 659-3020
Quincallerie Berger inc. 1155, boul. Taschereau La Prairie (514) 659-1951
Décor Marc 3105, rte Marie-Victorin, Tracy (514) 742-4245
Décoration stores et plus 81-B, boul. Georges-Gagné, Delson (514) 638-1686
Aux tapis Nadon 568, boul. Lionel-Soulet Varennes (514) 652-3595
Poly-Décor 2100, ch. Chambly Longueuil (514) 670-3450
Couvre Plancher Riverside 1138, av. Victoria Saint-Lambert, Lemoine (514) 671-7289 | Décor Taschereau 3955, boul. Taschereau Saint-Hubert (514) 656-1240
Matériaux Coupal inc. 4800, boul. St-Charles Pierrefonds (514) 626-3967
723, boul. L'Ange-Gardien L'Assomption (514) 589-0711
134, boul. Ste-Rose, Laval (514) 625-1917
870, boul. Iberville Iberville (514) 347-8323
397, rue St-Jacques Napierville (514) 856-7764
707, av. Saint-Charles Saint-Lambert (514) 672-5430
300, rue Ostiguy Chambly (514) 658-1758
75, rue St-Jean Henryville (514) 299-2044 |
|--|---|---|--|---|--|--|--|

Vente se terminant le 31 mai. Coloration en sus.



Le Tour des Enfants

Le dimanche 24 mai

C'est leur Tour!

Un mini Tour de l'île à vélo réservé aux 6-12 ans. Un Tour de 24 km dans les rues de Montréal suivi d'une grande fête familiale au parc Jarry.

Il est toujours temps de s'inscrire. Procurez-vous un formulaire à:
la Maison des cyclistes
 1251, rue Rachel Est, Montréal
 ou
 téléphonez-nous au
(514) 521-TOUR.



Le voyage de Chrétien soulève les critiques de l'opposition

GILLES TOUPIN
 envoyé spécial, LONDRES

Le premier ministre Jean Chrétien est arrivé à Londres en fin de journée hier, prélude à un périple de 12 jours en Europe qui le mènera en fin de semaine au sommet du G8 à Birmingham et à une mission commerciale en Italie la semaine prochaine, en passant par la Slovaquie et la Bosnie.

M. Chrétien participe aujourd'hui avec la reine Elizabeth II à la réouverture en grande pompe de la maison du Canada à Londres, rénovée au coût de 15,5 millions de dollars. Il sera reçu à déjeuner au palais de Buckingham par Sa Majesté et plus tard à l'hôtel de ville de la capitale anglaise par le lord-maire Richard Nichols.

Ces mondanités n'ont pas manqué de susciter la réprobation de l'opposition lundi, le chef du NPD, Alexa McDonough, ayant déclaré qu'elle trouvait « dégoûtant » que M. Chrétien « se fasse nourrir par la reine au palais de Buckingham pendant que cinq millions de Canadiens crouissent dans la pauvreté ».

« Il est temps qu'il rentre au Canada, a-t-elle déclaré, et qu'il prenne la tête d'une Équipe-Canada dans ce pays pour découvrir la tragédie grandissante de la pauvreté, de la criminalité et la dégradation de la sécurité au sein de nos communautés. »

Le chef de l'opposition officielle, Preston Manning, croit que sa part qu'aucun des voyages de Chrétien n'a donné quelque chose de substantiel. « Je ne vois aucun contenu à ces rencontres, a-t-il déclaré, sauf pour le G8. C'est seulement pour lui l'occasion de se faire photographier et de s'éloigner des Com-

munes et de la période des questions. »

Dans les circonstances, ces critiques sont pour le moins faciles si l'on en juge par le menu chargé des discussions bilatérales et multilatérales qui attendent Jean Chrétien demain avec son homologue britannique, Tony Blair, et, en fin de semaine, avec les dirigeants des sept pays les plus industrialisés plus la Russie. D'ores et déjà, la question des essais nucléaires indiens a pris le dessus des préoccupations alors que M. Chrétien a confirmé à sa descente d'avion que le Canada étudiait la possibilité d'imposer des sanctions commerciales à l'Inde. Après le rappel du haut-commissaire du Canada à Delhi, « pour consultations », les responsables canadiens qui accompagnent M. Chrétien ont affirmé hier que la question indienne dominerait le sommet du G8 en fin de semaine.

Quoi qu'il en soit, l'horaire du premier ministre à Londres aujourd'hui, consacré à des tâches d'apparat, n'aidera en rien à calmer les reproches de l'opposition.

Au chapitre des dépenses de voyage depuis 1994, M. Chrétien a surpassé de loin, avec 12,3 millions de dollars, les 9,5 millions dépensés par Brian Mulroney au cours des neuf années passées au pouvoir. Jean Chrétien a ainsi consacré 13% de son temps de premier ministre à voyager avec 57 jours à l'étranger en 1994, 47 en 1995, 45 en 1996 et 51 en 1997. Cette année, M. Chrétien s'est déplacé à Mexico, à Buenos Aires, à Santiago du Chili (deux fois), à Brasilia, à Sao Paulo, à La Havane et à Nassau. Le premier ministre prévoit participer à l'automne à un voyage d'Équipe-Canada en Europe de l'Est et à un Sommet Asie-Pacifique.

IMBATTABLES!

Ces offres prennent fin le 31 mai.

Odyssey 1998



1,8%**

**SUR FINANCEMENT D'ACHAT
 JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUTES
 LES ODYSSEY 1998 NEUVES.**

HONDA

L'ÉVÉNEMENT GAGNANT
 SUR TOUTE LA LIGNE



298\$*

par mois, location 48 mois

**TRANSPORT ET
 PRÉPARATION INCLUS**

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM

5,8%**

**SUR FINANCEMENT D'ACHAT
 JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUS
 LES CR-V 1998 NEUFS.**

CR-V 4x4 1998



* Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur l'Odyssey 1998 (modèles RA384W et RA386W) ou le CR-V LX 1998 (modèle RD174W) neufs. Échange ou comptant de 4 200 \$ (Odyssey) ou 2 950 \$ (CR-V), la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. ** Programme de financement de H.C.F.I. à 1,8 % offert à l'achat de tout modèle Odyssey 1998 neuf, et à 5,8 % à l'achat de tout modèle CR-V 1998 neuf, pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES
 SANS CONCESSION.



Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Logiciels

VENREDI

Technologie

La crise des revues savantes



Pascal Lapointe

Agence Science-Press

Il y a quatre ans, les internautes de la première heure regardaient d'un côté l'évolution fulgurante du Net, et de l'autre les revues universitaires de chercheurs et se disaient: quel beau couple! Voilà des publications hyper-spécialisées, indispensables à leur lectorat, mais un lectorat tellement limité... Quoi de plus logique que d'abandonner le papier et de ne publier qu'en format électronique?

Quatre ans plus tard, la grande majorité n'existe, encore et toujours, que sur le bon vieux papier.

Ce n'est pas que les personnes concernées se soient braquées contre le changement. Au contraire, de nombreux bibliothécaires et chercheurs

planchent sur la question depuis 1996; des expériences comme celle de l'*Astrophysical Journal*, à l'Université de Chicago, sont considérées comme des modèles à suivre; (1) des projets-pilotes sont en cours à l'Université de Montréal (envoi de cinq revues savantes sur le Web, en collaboration avec cinq autres universités) ou sur le point de démarrer à l'Université Laval (envoi de thèses et mémoires sur le Web); enfin, «jeunes» comme «vieux» étaient unanimes, lundi dernier, au cours d'un colloque d'une journée dans le cadre du congrès de l'ACFAS, à Québec, à dire que la transition est inévitable.

Le problème, c'est que les enthousiastes d'il y a quatre ans se sont rendu compte que la «transition» sera pas mal plus compliquée que prévu. «On est en train de développer un nouveau type de document, explique Guy Teasdale, bibliothécaire à l'Université Laval, qui va repenser l'édition savante, mais aussi l'accès à la connaissance.» Autrement dit: il ne suffit pas de prendre la *Revue de la recherche en biologie moléculaire*, et de la garer sur le Web. Il faut s'assurer qu'elle sera accessible avec n'importe quel ordinateur, qu'il n'y aura pas la moindre petite erreur

au transfert — si vous êtes mathématicien, une virgule à la mauvaise place peut faire la différence entre la gloire et la déchéance — et surtout, il faut s'assurer que la *Revue* résistera au passage du temps: avec la version papier, on sait qu'une fois rangée dans les rayons d'une vingtaine de bibliothèques, elle y restera des décennies. Mais avec le Web?

Qu'arrive-t-il si le fournisseur d'accès à Internet qui abrite la *Revue* fait faillite? Et si c'est la *Revue* qui fait faillite, qui donc veillera à ce que la collection continue d'être accessible pendant des décennies?

Il existe des solutions, mais elles exigent des factures salées... Le projet-pilote de l'Université de Montréal, par exemple, n'a pu démarrer que grâce à une subvention de 100 000 \$ du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

En attendant, il y a urgence en la demeure. D'après un rapport de l'Association des universités et collèges du Canada déposé en novembre 1996, «le nombre d'articles scientifiques double tous les dix à quinze ans.» (2) Or, «lorsqu'on combine cette prolifération aux compressions, aux gels budgétaires imposés aux universités et à la

montée en flèche des prix des monographies et des revues, il n'est pas surprenant que les bibliothèques universitaires aient bien du mal à entretenir les collections sur lesquelles s'appuient l'enseignement et la recherche.» C'est dans ce contexte que la transition vers un univers électronique apparaît comme une bénédiction.

Une bénédiction, mais qui n'est pas gratuite, elle non plus. Contrairement à la croyance populaire, les coûts de production ne se retrouvent pas réduits à zéro sur Internet. «Les coûts reliés à la production du premier exemplaire sont très élevés», rappelle Guylaine Beaudry, directrice des publications électroniques aux Presses de l'U. de M. En fait, «ces coûts devraient être essentiellement les mêmes «pour la production électronique» que pour la production papier, puisque les étapes d'évaluation, de révisions et de corrections sont indépendantes du support de diffusion.» (3) C'est seulement une fois passé le premier numéro qu'on commence à économiser.

Certes, on pourrait créer des revues savantes qui se passent de tout ce processus par lequel un chercheur doit voir son article évalué par ses pairs. Sauter cette étape permet de publier plus vite, et coûte moins cher. Le Net a vu prolifé-

rer de telles revues. Mais quelle valeur peut-on attacher à ces articles qui ne sont passés par aucun filtre?

Sans aller jusque-là, les chercheurs devront repenser leur façon de travailler et d'écrire, concluait lundi Jacques Desnoyers, directeur des programmes du FCAR. «Les chercheurs auront intérêt à trouver un mode de diffusion moins coûteux... s'ils veulent être lus.»

1. The University of Chicago Press
www.journals.uchicago.edu/sgml96.html

2. Rapport final du groupe de travail
www.aucc.ca/francais/sites/aucccarl.htm

3. Les Presses de l'Université de Montréal
www.pum.umontreal.ca/publ_electr/rapports/lea01/modele_economique.html

On peut joindre l'auteur de cet article à: paslap@cam.org



Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission *Cl@ir* et Net de la radio de Radio-Canada. www.radio-canada.com/radio/clairnet

Le gratin du multimédia en fête à Montréal

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Avant même que les premiers visiteurs aient franchi les tourniquets du Palais des congrès, on sentait déjà les effets du Marché international des inforoutes et du multimédia (MIM) à Montréal.

Le MIM, qui ouvre ses portes ce matin, en est à sa cinquième année. Quelque peu éclipsé dans le passé par des événements d'envergure tenus au même moment, (INET en 1996 et la Conférence des ministres de la francophonie l'an dernier), le MIM fait cavalier seul cette année. Ou presque.

Les activités ont commencé lundi matin par le premier congrès de la Fédération internationale des associations de multimédia (FIAM), qui réunissait 35 de représentants d'organisations de 19 pays.

La FIAM est née l'an dernier à la fin du MIM. La visite des ministres a mis en évidence les problèmes vécus par les artisans du multimédia montréalais qui, a-t-on constaté, étaient semblables à ceux des autres pays producteurs. «En mettant en place un réseau international, on ne peut que s'aider», affirme Hervé Fisher, celui qu'on associe étroitement au monde du multimédia depuis près d'une décennie et premier président de la FIAM. Il nous faut mettre nos forces en commun pour développer des stratégies et des partenariats.

Hier, les congressistes ont pu voir un premier aperçu de ce parte-

nariat. Un site Web mis en ligne pour renseigner sur les visées de l'association comporte maintenant un moteur et une banque de données destinés à mettre en lien les distributeurs avec les producteurs, les acheteurs avec les vendeurs, les importateurs avec les exportateurs. «Cet engin est le véritable nerf de la guerre de la FIAM, lance M. Fisher. Sans cet outil, comment voulez-vous que les associations se parlent?»

Car malgré toute la bonne volonté de groupes tels que le RISQ, le FIM, l'APMQ et même le gouvernement par le truchement du FAI, le monde du multimédia a vu le jour grâce à l'acharnement de producteurs individuels. Mais pour survivre, il doit s'exporter. La FIAM est certes un premier pas dans cette direction.

Quant au MIM, les gens d'affaires pourront y entendre parler de commerce électronique, du vocable «convergence», nouveau leitmotiv du monde des communications, de traduction et entendre des invités d'ici et d'ailleurs discuter de localisation et d'échanges. Également, le Forum international des investisseurs en capital de risque fournira des renseignements sur les aides financières.

On attend quelque 8000 visiteurs, 300 exposants et 600 participants.

À suivre sur le Web www.mim.qc.ca

La justice autorise la sortie de Windows 98

Associated Press
WASHINGTON

Une cour d'appel fédérale a autorisé hier Microsoft à sortir la nouvelle version de son système d'exploitation Windows sans modifier son navigateur Internet, a annoncé la société informatique.

La cour d'appel du District of Columbia a considéré que les restrictions imposées en première

instance en raison de la loi antitrust ne s'appliquaient pas à la sortie de Windows 98, prévue le 25 juin.

Cette décision ne devrait pas empêcher le département de la Justice et les 13 États qui ont ouvert des enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles de Microsoft de porter plainte cette semaine contre le numéro un mondial du logiciel afin qu'il modifie son

nouveau produit avant sa sortie. Les concurrents de Microsoft estiment que la société de Bill Gates cherche à s'approprier Internet en excluant tout autre navigateur que le sien à l'intérieur de Windows. Le navigateur Microsoft est offert gratuitement avec chaque système d'exploitation Windows vendu dans le monde. Microsoft fait fonctionner 90 % des ordinateurs personnels.

Ils sont arrivés !!

Cinéma maison grâce au DVD

pentium II

Ordinateurs **PROSYS**
développés et fabriqués au Québec par ProSys-Tec

400MHz
processeur Pentium II

350MHz
processeur Pentium II

PROSYS, AU DEVANT DE LA COMPÉTITION.
VOUS OFFRE DÉS AUJOURD'HUI, LA TOUTE DERNIÈRE TECHNOLOGIE!

processeur **PENTIUM II 233 MHz**

Carte mère Intel AL440LX
2 ports USB, AOP, 512k cache L2
Boîtier mini-tour ATX
Carte de son 16-bit stéréo 3D
Haut-parleurs stéréo - INCLUS!
3.5" 1.44 Mo et Souris PS/2 Logitech 3 bits
Clavier 101 touches C.F.
Option : lecteur DVD 2X + 1395
Garantie limitée 3 ans pièces & m.d.

Mise à jour **Windows 98** DISPONIBLE!

- ✓ MONITEUR 14" INCLUS!
- ✓ CARTE VIDÉO 2Mo
- ✓ 2.1 Go Quantum 10m/s
- ✓ 32 Mo SDRAM 10m/s
- ✓ CD-ROM 24X

PROSYS ULTRA ALX 233

SEULEMENT **1449\$**

Systèmes complets, moniteur inclus (détails en magasin)
Approuvé Novell, PC 97, MS Windows 95 et NT 4.0
*Détails du programme de mise à jour Windows98 en magasin.

Logix Innovation
magasin informatique
Succ. Ecole Polytechnique : 340-3990
Métro : Université de Montréal
Succ. 5173 Côte-des-neiges : 735-7850
Métro : Côte-des-neiges

FINANCEMENT PERSONNEL ET CORPORATIF DISPONIBLE

Mandataire du prêt micro pour étudiants de 3000\$

WWW.LOGIX.PROSYS.CA

EUROCOM PAREZ.

EUROCOM 6100

Pentium 200 MHz avec MMX
Écran 12,1 po SVGA TFT Adif
32 Mo de Mémoire vive
Disque dur de 2.1 Go
512 Ko de cache
CD-ROM 20x
Fonctionnement concurrentiel du disque dur, du lecteur de disquettes et du CD-ROM

\$2499.00

VS.

TOUCHÉ
200 MHz avec MMX
12,1 po Actif
32 Mo Mémoire
Disque dur 2,1 Go
256 Ko de cache
CD-ROM 10x

\$3995.00

EUROCOM www.eurocom.ca
1-888-331-0795

Tous droits réservés. EUROCOM est une marque déposée de Eurocom Corporation. Toutes les autres marques sont des marques de commerce de leur propriétaire. Conception et production réalisées à l'échelle industrielle.

missoni

seulement à la boutique Le Président de la Baie

Des vêtements faits en Italie.

Exclusifs à la Baie!

On reconnaît une grande collection à la qualité de la coupe, au choix des meilleurs tissus italiens et au souci du détail apporté à la confection. On reconnaît les vestons et complets Missoni. Boutonnage droit ou croisé à 2 ou 3 boutons. Tailles 38 à 44, toutes carrures.

Complets. Nos prix 725 \$ à 795 \$ ch.
Vestons. Nos prix 550 \$ à 595 \$ ch.

Boutique Le Président, rayon 323.
À la Baie, rue Sainte-Catherine Ouest seulement.

EXEMPLE
MISSONI

MON MAGASIN MON STYLE
DEPUIS 1670

Politique

Les autochtones s'arment dans la forêt du Nouveau-Brunswick

Presse Canadienne
FREDERICTON

Les autochtones qui coupent des arbres illégalement sur les terres de la Couronne, au Nouveau-Brunswick, emportent maintenant des armes avec eux au cas où la police intervenait pour faire respecter la loi.

Le premier ministre Ray Frenette a déclaré, hier, qu'il avait l'intention d'agir pour empêcher les autochtones de continuer à couper du bois illégalement.

La situation déjà tendue s'est aggravée au cours des derniers jours, des autochtones ayant admis qu'ils emportaient des armes avec eux et qu'ils étaient prêts à se battre pour

défendre leur droit de récolter des arbres.

« Si on s'en prend à moi, je vais me défendre », a juré Willie Paul, de la réserve St. Mary's de Fredericton.

M. Frenette a précisé que le gouvernement agissait avec précaution dans ce dossier pour trouver une solution raisonnable capable de sa-

tisfaire tout le monde, et il a ajouté qu'il n'y avait pas de date limite à la résolution du problème.

« Je n'ai jamais parlé de délai et je ne le ferai pas, a dit M. Frenette, qui quittera ses fonctions de premier ministre intérimaire demain, alors qu'entrera en fonction le nouveau premier ministre désigné, Camille Theriault.

« Tout ce que je puis dire, c'est qu'une solution raisonnable au conflit a été présentée aux autochtones et que la possibilité d'un partage existe. C'est ce qu'on peut trouver de plus équitable. »

La proposition gouvernementale a déjà été rejetée par 400 bûcherons autochtones, lors d'une assemblée, hier, à Fredericton.

La faiblesse de Johnson était un manque de confiance, selon Ryan

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Doué et persévérant, Daniel Johnson n'aura jamais surmonté le problème qui finit par le plonger dans le pétrin : il n'est jamais parvenu à faire passer clairement son message, à communiquer ses convictions aux électeurs.

« Il n'était pas le genre à verser dans les exagérations, il était tellement soucieux de ne pas exagérer qu'à la fin de son intervention on avait de la difficulté à se rappeler de son message », résume l'ancien chef du PLQ Claude Ryan.

« Sa faiblesse était son manque de confiance, la communication était difficile parfois parce qu'il ne s'ouvrait pas, mais c'est un homme capable, instruit et compétent, honnête dans le discours privé autant que public », se souvient l'ancien chef libéral.

L'un des problèmes de Daniel Johnson fut aussi son trop court règne comme premier ministre : « M. Bourassa est parti trop tard, il a laissé seulement six mois à M. Johnson pour faire sa marque, c'était insuffisant », estime M. Ryan.

Pour Jean Claude Rivest, éminence grise du PLQ, M. Johnson était « un homme compétent, méthodique et responsable, mais il avait un problème à communiquer ». Il y a aussi une question de « timing » : son image publique aurait pu mieux passer en d'autres circonstances, mais son heure n'est jamais venue. « Ce n'est pas seulement avec les médias, qui lui ont mené la vie dure, mais avec les gens en général ; on ne sait pas pourquoi, il y a des gens qui *poignent pas* », observe le sénateur conservateur.

Pour Claude Gauthier de CROP, sous Daniel Johnson les libéraux n'ont jamais eu beaucoup la faveur publique. « Surtout depuis un an, le PQ avait fait des coupes qui mécontentaient les électeurs, et le PLQ n'a jamais pu en profiter. »

Pour le sondeur, M. Johnson avait un problème évident à passer à la télévision, sans égard à la profondeur de son discours.

Pour Vincent Lemieux, politologue à l'Université Laval, Daniel Johnson n'a jamais eu de message clair : « Il avait de bonnes idées, mais il n'était pas proactif, on n'a jamais pu l'identifier à une cause en particulier. »

Dans des situations difficiles, « il avait de la difficulté à tirer les marrons du feu, à tirer une ligne et à décider », observe aussi l'ancien chef libéral, M. Ryan. Autre écueil, M. Johnson, « dans sa manière de diriger, avait de la difficulté à s'adjoindre des collaborateurs ». Pour lui, c'est sa timidité et sa crainte des indiscretions qui l'ont amené à s'isoler, à rétrécir peu à peu son cercle de ses conseillers.

Comme président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson a voulu s'imposer comme un dur « mais son problème est que les gens avaient un droit d'appel au bureau de M. Bourassa », observe M. Ryan.

Joe Clark prié d'être candidat à la succession de Charest

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

L'ex-premier ministre Joe Clark représente le meilleur pari du Parti conservateur pour renouveler l'image de cette formation et élargir sa base, ont déclaré hier deux députés conservateurs fédéraux.

Les députés John Herron, de Fundy-Royal, au Nouveau-Brunswick, et Scott Brison, de Kings-Hants, en Nouvelle-Écosse, ont prié M. Clark de faire un retour en politique à la tête du Parti conservateur.

« Il faut élargir la base et nous avons besoin de quelqu'un avec beaucoup de crédibilité. Nous avons besoin de quelqu'un dont l'intégrité est indéniable », a lancé M. Brison au cours d'une conférence de presse.

Selon lui, M. Clark est la personne toute désignée pour donner une cure de rajeunissement au parti, laissé orphelin depuis le départ du chef Jean Charest pour le Parti libéral du Québec.

« À 58 ans, il est plus jeune que le premier ministre Chrétien ou M. Martin (le ministre des Finances) », a-t-il fait remarquer.

On compte beaucoup sur le « respect » qu'inspire M. Clark au Québec comme ailleurs et ses capacités de leadership. Le fait que M. Clark se soit opposé au rattachement unilatéral de la Constitution contre le vœu du Québec devrait lui gagner des appuis au Québec, ont souligné les députés. Albertain, M. Clark a l'autorité pour faire la lutte contre les réformistes, a-t-on ajouté.



MON MAGASIN
MON STYLE
— DEPUIS 1670 —

À la Baie,
le jeudi 14 mai seulement!

50 %
DE RABAIS
ADDITIONNEL

Toute la mode féminine en liquidation
à prix déjà réduit de 50 %

Des marques aussi réputées que :

- Liz Claiborne • Jones New York
- Rena Rowan • Bianca Nygård
- Nygård Collections • Tan Jay
- Alfred Dunner • Principles®
- Northern Spirit® Collections
- Northern Spirit® Wear • Real Clothes
- Variations® • et davantage

Choisissez parmi :

- Collections griffées • Mode carrière et tout-aller
- Vêtements sport en tailles petites et fortes
- Robes • Pulls • Vêtements d'extérieur
- Vêtements de plein air, d'exercice et de golf
- Mode junior

Sur nos derniers prix réduits. Mode féminine, rayon 100. Le choix des marques varie selon le magasin.

LA MODE FLEURIT À LA BAIE

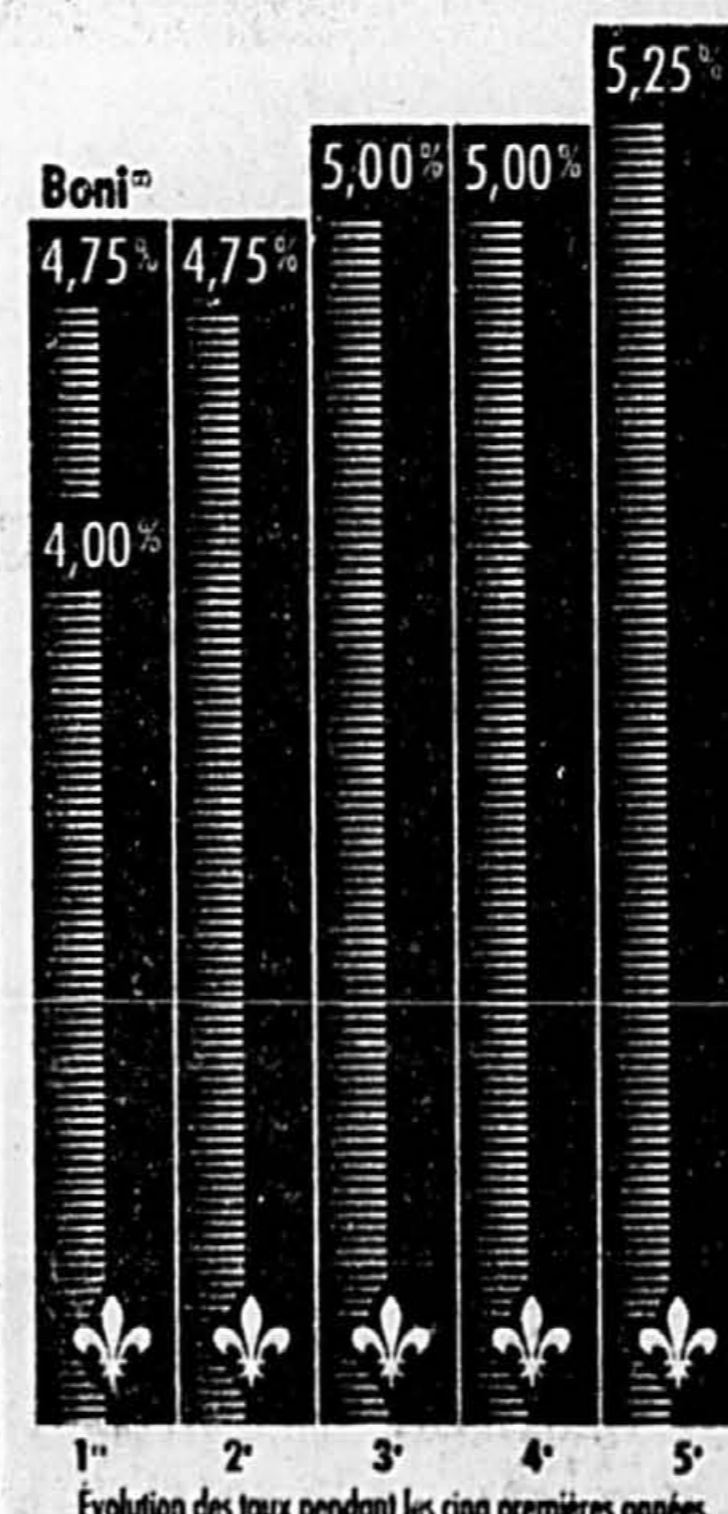
À TOUS LES DÉTENTEURS
D'OBLIGATIONS
D'ÉPARGNE DU QUÉBEC
DES ÉMISSIONS E-88, E-90 À E-96

Vous avez intérêt à les renouveler
dans la nouvelle émission E-98

Les Obligations d'épargne du Québec
sont en vente jusqu'au 1^{er} juin 1998

1 800 463-5229

Le ministre des Finances se réserve le droit de mettre fin à la vente en tout temps. *Boni d'intérêt versé le 1^{er} juin 1999 sur les Obligations d'épargne du Québec de l'émission E-98 détenues tout ou long de la première année. Le boni s'applique également si les OEQ 98 sont réinvesties au cours de la première année dans un autre produit à terme admissible offert par Placements Québec. L'intérêt sera alors calculé du 1^{er} juin 1998 jusqu'à la date du réinvestissement.



BONI D'INTÉRÊT DE
0,75%
À LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

PLACEMENTS
QUÉBEC
Notre intérêt à tous
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec